

POLÉMIQUE

LES ÉCOLES HORS CONTRAT SOUS SURVEILLANCE

Les contrôles de l'Éducation nationale se multiplient depuis quelques mois dans les établissements scolaires hors contrat. Et ils sont de plus en plus musclés. Pour ne pas dire hors normes.

Par Ghislain de Montalembert

Armelle, enseignante en CM1 et CM2 à l'école des Sarments de Toulouse, se souviendra longtemps de la dernière visite des inspecteurs de l'Éducation nationale venus contrôler, pour la troisième fois en cinq ans, cet établissement hors contrat et aconfessionnel comptant 75 élèves de la maternelle au CM2. « Ils ont débarqué à quatre, un matin de mars, raconte-t-elle. On avait l'impression de voir arriver des shérifs. Ils ont commencé par ouvrir tous les placards et les tiroirs de l'établissement... et ont fouillé partout : on voyait qu'ils voulaient trouver quelque chose. Mais c'est surtout leur attitude et leur façon de s'adresser à nous qui m'ont déplu, leurs mimiques devant les enfants et leurs reproches verbaux portant sur nos méthodes ou les supports pédagogiques utilisés, ajoutait-elle. C'était terriblement choquant. » Une fois les inspecteurs partis, les élèves d'Armelle lui ont demandé : « Mais pourquoi vous ont-ils si mal parlé ? Pourtant, vous êtes gentille ! »

Le cas de l'école des Sarments n'est pas isolé. Dans un communiqué récent, relayé par la Fondation pour l'école, la Fédération des parents d'élèves des écoles indépendantes (FPEEI) explique enregistrer de nombreuses plaintes de ses adhérents à la suite d'inspections pratiquées par les services académiques de l'Éducation nationale dans l'école de leurs enfants. Plusieurs de ces inspections ont donné lieu à des pratiques scandaleuses, explique la fédération. Arrivée par une porte dérobée, fouille des cartables des élèves, intimidations... « Nous n'avons rien contre le principe de l'inspection. On est tous là pour progresser. Mais que les inspecteurs travaillent professionnellement, estime Marie-des-Neiges Guillotel, représentante de la FPEEI. Certains demandent à parler aux élèves en dehors de la présence d'un membre de la direction ou de l'équipe enseignante. Et les questions qu'ils leur posent n'ont souvent rien à voir avec la vie scolaire. Pourquoi demander aux enfants si leurs parents s'entendent bien ? Si les mangas sont autorisés à la maison ? S'ils ont accès à internet ? À la télévision ? S'ils parlent de la sexualité en famille ? On a l'impression que ce ne sont pas les écoles qui

sont contrôlées mais les familles qui y scolarisent leurs enfants ! » Récemment, une directrice qui avait tenté de s'opposer à ce que les enfants soient interrogés en dehors de la présence d'un membre de son établissement s'est vue menacée de voir celui-ci fermé !

DES INSPECTEURS MÉFIANTS

Face à la recrudescence de ces inspections commandos, la Fondation pour l'école tire la sonnette d'alarme. Depuis janvier, elle a reçu une trentaine d'alertes dénonçant des contrôles abusifs, traumatisants ou par trop intrusifs. Et ce, dans l'ensemble des rectorats. Des consignes auraient-elles été

données aux inspecteurs par le ministère de l'Éducation nationale ? La loi sur le séparatisme de 2021, qui facilite notamment la fermeture des écoles libres hors contrat par les préfets, les encouragerait-elle à faire du zèle ? « Depuis quelques mois, les inspecteurs se comportent comme s'ils étaient investis d'une nouvelle mission consistant à sauver les enfants de supposées dérives scolaires, voire quasi sectaires, note Michel Valadier, directeur général de la Fondation pour l'école. La plupart n'ont pas un a priori bienveillant à



l'égard des écoles libres hors contrat. Mais comment en serait-il autrement ? Beaucoup d'entre eux sont des professeurs distingués de l'enseignement public que l'on envoie contrôler des écoles qui, à leurs yeux, ne devraient pas exister : comptant 100 000 élèves – un chiffre qui a doublé en dix ans –, les 2 500 établissements scolaires hors contrat sont le témoignage que quelque chose ne fonctionne pas dans l'Éducation nationale. Sinon, pourquoi des parents décideraient-ils d'y inscrire leurs enfants plutôt que dans l'enseignement public ou même dans l'enseignement privé sous contrat ? » Cofondateur du groupe scolaire Saint-Dominique du Pecq (Yvelines), Michel Valadier a pu vérifier récemment la force des vertus développées dans cet établissement catholique réputé : Henri, le jeune homme de 24 ans qui s'est courageusement interposé la semaine dernière à Annecy contre le demandeur d'asile armé d'un couteau, est un ancien de « Saint-Do ». « C'est un pur produit du hors contrat, fait remarquer, non sans fierté, Michel Valadier. Honneur à lui et à sa famille. »